

VALIDE SOUS CONDITION DE STAGE EFFECTUE

**L'INSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE DEFINITIVE QU'A
RECEPTION DU DOSSIER COMPLET**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- ☐ Fiche d'Inscription
- ☐ Fiche d'Urgence
- ☐ Original de la notification conditionnelle du CROUS
- ☐ Copie de l'attestation de stage de 1^{ère} année
- ☐ Copie du relevé de notes de l'examen du BTS (pour les redoublants de 2^{ème} année)

ETUDIANTS AVEC HANDICAP

- ☐ Copie de la notification des aménagements obtenus pour le baccalauréat
- ☐ Copie du P.A.P./P.A.I./GEVASCO

INFORMATIONS UTILES

INTERNAT :

La capacité d'accueil à l'internat ne permettra pas de proposer de place aux étudiants de 2^{ème} année.

Bourses et aides financières (DSE)

Publié le 14 novembre 2022 Mis à jour le 20 décembre 2022

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de privilégier les moyens de contacts à distance.

Mail

Merci de contacter l'assistance via messervices.etudiant.gouv.fr.

Plateforme téléphonique

Ouverture du lundi au vendredi, de 10 h à 17 h

Tél : 09 72 59 65 365

Accueil du public

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 16h

2 rue Monteil 34 000 Montpellier

IMPORTANT

Avant de contacter votre Crous, pensez aussi à consulter la [FAQ bourse et logement Crous](#) et la page [Faire une demande de bourse / de logement](#).